



LE PRESIDENT

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relatives aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte en date du 13 décembre 2016 ;

Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte en date du 20 mars 2017 ;

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 27MCF0481 (référence GALAXIE 4284) – IUT d'ORLEANS
Profil : Informatique/Apprentissage automatique, fouille de données

est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Président :

M. Sébastien LIMET, Professeur

Mme Mirian HALFELD FERRARI ALVES, Professeure

M. Marcilio PEREIRA DE SOUTO, Professeur

M. Guillaume CLEUZIOU, Maître de Conférences

M. Matthieu EXBRAYAT, Maître de Conférences

Mme Virginie GILARD, Maître de Conférences

Membres externes

M. Benjamin NGUYEN, Professeur
(INSA CVL)

Mme Florence D'ALCHE-BUC, Professeure
(Télécom Paris Tech)

M. Younès BENNANI, Professeur
(Université Paris 13)

Mme Marie-Jeanne LESOT, Maître de Conférences
(Université Pierre et Marie Curie)

M. Arnaud SOULET, Maître de Conférences
(Université de Tours)

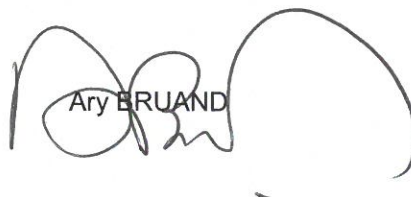
Mme Anne L'ANTON, Maître de Conférences
(Université de Nantes)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le

31 MARS 2017

Le Président de l'Université,



Ary BRUAND